

**PROCES-VERBAL DU SYNDICAT DU LYCEE
DU 27 JANVIER 2020**

N°1

PRESENTS : Mme SCOLAN, Présidente,
Mme PETITPAS, M. TIR, Mme STEINMANN, M. CORINTHE, M. FLOQUET, M. ROSE,
M. DEGRYSE formant la majorité des Membres en exercice.
Mme LAFOSSE, proviseure du Lycée.

ABSENTS EXCUSES : M. CHABANEL, Mme AGGAR, Mme CHAVAROT,
Mme DJERRAR, Mme CAYRAC, M. MAZOUZ, M. COSNARD, Mme AZEMA, le Rectorat.

PROCURATIONS :

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

M.	AUBERT	Secrétaire Administratif,
M.	AITHAMON	Responsable Technique,
M.	CARTON	Responsable Technique,
Mme	AYADI	Responsable Administratif,
Mme	DROUGAT	Responsable Administratif,
Mme	CORSON	Agent Comptable.

LA SEANCE EST OUVERTE A 19 H 00

01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 09 AVRIL 2019

Rapporteur - Madame SCOLAN

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

02 – INFORMATION DU COMITE SYNDICAL DES DECISIONS PRISES DANS LE
CADRE DE L'ARTICLE L2122-21 ET L2122-22 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur - Madame SCOLAN

N°05-2019 du 28 Mars 2019 – Fourniture et pose des équipements sportifs pour l'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°1 au lot n°1 : Salle de gymnastique et danse

Vu la décision du Président n°022/2018 en date du 07 Juin 2018 décidant de signer le marché de fourniture – Lot 1: Salle de gymnastique et de danse avec la société GYMNOVA sise 43 rue Gaston de Flotte – CS 30056-13375 MARSEILLE CEDEX 12, pour l'offre de base d'un montant de 170 571,46 € HT, considérant la hauteur de la salle de gymnastique, celle-ci nécessite de renforcer le support initial des anneaux par une potence murale qui sera fixée sur un poteau métallique, vu le devis n°DV000001881-3 de la société GYMNOVA, titulaire de ce lot du marché, il est décidé de signer l'avenant n°1 au marché de fourniture et pose d'équipements sportifs de l'extension de la salle omnisports – Lot 1 : Salle de gymnastique et danse avec ladite société d'un montant de 2 758,00 € HT conformément au devis joint de cette société.

Les dépenses supplémentaires liées à cet avenant seront imputées au Budget d'investissement 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

N°06-2019 du 04 Juin 2019 – Souscription d'un emprunt de 1 945 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France en vue du financement des investissements 2019

Vu la délibération du Comité Syndical du 09 Avril 2019 approuvant le Budget Primitif 2019 et fixant à 1 945 000 € (un million neuf cent quarante cinq mille euros) le montant maximum annuel pour lequel le Président et le Vice-président sont autorisés à souscrire un emprunt, considérant la nécessité de souscrire un prêt de 1 945 000 € en vue du financement des travaux d'extension de la salle omnisports du complexe A.Mimoun, vu la proposition de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, il est décidé de signer le contrat de prêt auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 1 945 000,00 €

- Durée : 15 ans
- Taux fixe de 0,92 %
- Intérêts calculés sur une base de 30/360 jours
- Echéances trimestrielles
- Amortissement constant
- Versement des fonds limité à 3 fois, au plus tard le 29 Août 2019
- Frais de dossier : 1 900,00 € TTC

De procéder aux opérations prévues dans le contrat précité.

N°07-2019 du 24 Juillet 2019 – Travaux d’extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°2 au lot n°1 : Terrassements généraux / Fondations / Gros-oeuvre

Vu la décision du Président n°06/2018 en date du 12 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 1 : Terrassements généraux / Fondations / Gros-oeuvre avec la société DONATO sise 70 rue des Ecoles-78200 MANTES LA JOLIE pour un montant de 890 010,33 € HT, considérant la nécessité de modifier le délai de réception des travaux initialement prévue pour le 31 Juillet 2019 à la date du 11 Octobre 2019, il est décidé de signer l’avenant n°2 au marché de travaux – Lot 1 avec la société DONATO à compter du 1^{er} Août 2019 jusqu’au 11 Octobre 2019.

N°08-2019 du 24 Juillet 2019 – Travaux d’extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°2 au lot n°2 : Charpente métallique

Vu la décision du Président n°07/2018 en date du 12 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 2 : Charpente métallique avec la société DONATO sise 70 rue des Ecoles-78200 MANTES LA JOLIE pour un montant de 219 218,50 € HT, considérant la nécessité de modifier le délai de réception des travaux initialement prévue pour le 31 Juillet 2019 à la date du 11 Octobre 2019, il est décidé de signer l’avenant n°2 au marché de travaux – Lot 2 avec la société DONATO à compter du 1^{er} Août 2019 jusqu’au 11 Octobre 2019.

N°09-2019 du 24 Juillet 2019 – Travaux d’extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°1 au lot n°3 : Menuiseries extérieures / Métallerie

Vu la décision du Président n°24/2018 en date du 19 Juin 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 3 : Menuiseries extérieures / Métallerie avec la société J2M Entreprise SARL sise 03 Chemin de la Vierge-95190 GOUSSAINVILLE pour un montant de 286 174,40 € HT avec l’option « reprise de la porte existante extérieure de la salle omnisports » pour un montant de 6 064,00 € HT, considérant la nécessité de modifier le délai de réception des travaux initialement prévue pour le 31 Juillet 2019 à la date du 11 Octobre 2019, il est décidé de signer l’avenant n°1 au marché de travaux – Lot 3 avec la société J2M Entreprise SARL à compter du 1^{er} Août 2019 jusqu’au 11 Octobre 2019.

N°10-2019 du 24 Juillet 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°2 au lot n°4 : Couverture / Etanchéité

Vu la décision du Président n°08/2018 en date du 12 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 4 : Couverture / Etanchéité avec la société DBS sise 02 allée des Aunettes-91580 ETRECHY pour un montant de 174 000,00 € HT, considérant la nécessité de modifier le délai de réception des travaux initialement prévue pour le 31 Juillet 2019 à la date du 11 Octobre 2019, il est décidé de signer l'avenant n°2 au marché de travaux – Lot 4 avec la société DBS à compter du 1^{er} Août 2019 jusqu'au 11 Octobre 2019.

N°11-2019 du 24 Juillet 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°2 au lot n°5 : Bardage / Isolation par l'extérieur

Vu la décision du Président n°09/2018 en date du 12 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 5 : Bardage / Isolation avec la société SARMATES sise 5 rue Nicéphore Niépce, ZI Sud-91420 MORANGIS pour un montant de 483 160,40 € HT (offre de base), considérant la nécessité de modifier le délai de réception des travaux initialement prévue pour le 31 Juillet 2019 à la date du 11 Octobre 2019, il est décidé de signer l'avenant n°2 au marché de travaux – Lot 5 avec la société SARMATES à compter du 1^{er} Août 2019 jusqu'au 11 Octobre 2019.

N°12-2019 du 24 Juillet 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°1 au lot n°6 : Plomberie / Sanitaires

Vu la décision du Président n°10/2018 en date du 13 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 6 : Plomberie / Sanitaires avec la société ETS MARIA sise 45 rue Legendre-75017 PARIS pour un montant de 144 082,43 € HT, considérant la nécessité de modifier le délai de réception des travaux initialement prévue pour le 31 Juillet 2019 à la date du 11 Octobre 2019, il est décidé de signer l'avenant n°1 au marché de travaux – Lot 6 avec la société ETS MARIA à compter du 1^{er} Août 2019 jusqu'au 11 Octobre 2019.

N°13-2019 du 24 Juillet 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°1 au lot n°7 : Chauffage / Ventilation

Vu la décision du Président n°11/2018 en date du 13 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 7 : Chauffage / Ventilation avec la société ETS MARIA sise 45 rue Legendre-75017 PARIS pour un montant de 234 571,40 € HT, considérant la nécessité de modifier le délai de réception des travaux initialement prévue pour le 31 Juillet 2019 à la date du 11 Octobre 2019, il est décidé de signer l'avenant n°1 au marché de travaux – Lot 7 avec la société ETS MARIA à compter du 1^{er} Août 2019 jusqu'au 11 Octobre 2019.

N°14-2019 du 24 Juillet 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°1 au lot n°8 : Electricité

Vu la décision du Président n°12/2018 en date du 13 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 8 : Electricité avec la société SOTRELEC sise 73-77 rue des Vignoles-75020 PARIS pour un montant de 150 729,06 € HT, l'option « remplacement complet SSI existante » étant retenue et comprise dans le prix, considérant la nécessité de modifier le délai de réception des travaux initialement prévue pour le 31 Juillet 2019 à la date du 11 Octobre 2019, il est décidé de signer l'avenant n°1 au marché de travaux – Lot 8 avec la société SOTRELEC à compter du 1^{er} Août 2019 jusqu'au 11 Octobre 2019.

N°15-2019 du 24 Juillet 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°1 au lot n°9 : Cloisons / Faux plafonds

Vu la décision du Président n°13/2018 en date du 13 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 9 : Cloisons / Faux plafonds avec la société GENETON sise 5 rue des Amériques-94370 SUCY EN BRIE pour un montant de 240 119,00 € HT, considérant la nécessité de modifier le délai de réception des travaux initialement prévue pour le 31 Juillet 2019 à la date du 11 Octobre 2019, il est décidé de signer l'avenant n°1 au marché de travaux – Lot 9 avec la société GENETON à compter du 1^{er} Août 2019 jusqu'au 11 Octobre 2019.

N°16-2019 du 24 Juillet 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°1 au lot n°10 : Menuiseries intérieures / Doublages bois

Vu la décision du Président n°14/2018 en date du 13 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 10 : Menuiseries intérieures / Doublages bois avec la société GENETON sise 5 rue des Amériques-94370 SUCY EN BRIE pour un montant de 199 556,86 € HT, considérant la nécessité de modifier le délai de réception des travaux initialement prévue pour le 31 Juillet 2019 à la date du 11 Octobre 2019, il est décidé de signer l'avenant n°1 au marché de travaux – Lot 10 avec la société GENETON à compter du 1^{er} Août 2019 jusqu'au 11 Octobre 2019.

N°17-2019 du 24 Juillet 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°1 au lot n°11 : Peinture / Signalétique / Nettoyage

Vu la décision du Président n°25/2018 en date du 06 Juillet 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 11 : Peinture / Signalétique / Nettoyage avec la société LES PEINTURES PARISIENNES sise 7 rue du Moulin des Bruyères-92400 COURBEVOIE pour un montant de 44 905,98 € HT, considérant la nécessité de modifier le délai de réception des travaux initialement prévue pour le

31 Juillet 2019 à la date du 11 Octobre 2019, il est décidé de signer l'avenant n°1 au marché de travaux – Lot 11 avec la société LES PEINTURES PARISIENNES à compter du 1^{er} Août 2019 jusqu'au 11 Octobre 2019.

N°18-2019 du 24 Juillet 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°1 au lot n°12 : Revêtements de sols souples / Parquet

Vu la décision du Président n°16/2018 en date du 18 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 12 : Revêtements de sols souples / Parquet avec la société ART DAN sise Allée des Vergers-78240 AIGREMONT pour un montant de 38 223,58 € HT, considérant la nécessité de modifier le délai de réception des travaux initialement prévue pour le 31 Juillet 2019 à la date du 11 Octobre 2019, il est décidé de signer l'avenant n°1 au marché de travaux – Lot 12 avec la société ART DAN à compter du 1^{er} Août 2019 jusqu'au 11 Octobre 2019.

N°19-2019 du 24 Juillet 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°1 au lot n°13 : Revêtements de sols durs / Faïence

Vu la décision du Président n°17/2018 en date du 18 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 13 : Revêtements de sols durs / Faïence avec la société TECHNOPOSE sise ZAC de Montévrain, 4 rue de Berlin-77144 MONTEVRAIN pour un montant de 53 000,00 € HT, considérant la nécessité de modifier le délai de réception des travaux initialement prévue pour le 31 Juillet 2019 à la date du 11 Octobre 2019, il est décidé de signer l'avenant n°1 au marché de travaux – Lot 13 avec la société TECHNOPOSE à compter du 1^{er} Août 2019 jusqu'au 11 Octobre 2019.

N°20-2019 du 24 Juillet 2019 – Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°1 au lot n°14 : VRD

Vu la décision du Président n°18/2018 en date du 2 Mai 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 14 : VRD avec la société DONATO sise 70 rue des Ecoles-78200 MANTES LA JOLIE pour un montant de 387 463,92 € HT, la variante imposée «portail électrique» étant retenue pour un montant de 6 000,00 € HT, considérant la nécessité de modifier le délai de réception des travaux initialement prévue pour le 31 Juillet 2019 à la date du 11 Octobre 2019, il est décidé de signer l'avenant n°1 au marché de travaux – Lot 14 avec la société DONATO à compter du 1^{er} Août 2019 jusqu'au 11 Octobre 2019.

N°21-2019 du 05 Août 2019 - Marché de fourniture de carburants pour les véhicules – Attribution du marché

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles et les Syndicats Intercommunaux en vue de l'agrandissement et de la Gestion du Stade à

Deuil-la-Barre et du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication au BOAMP, et la mise à disposition du DCE le 12 Février 2019, considérant la nécessité de fournir du carburant pour le bon fonctionnement des véhicules utilisés par les services membres du groupement de commandes et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, vu la décision du Maire n°73/2019 en date du 03 Avril 2019 décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché de fournitures avec la société WEX EUROPE SERVICES SAS, sise 20 rue Cambon-75001 PARIS qui a présenté l'offre la mieux disante, avec une remise en euros TTC par litre de carburant de 0,06 € pour une durée initiale de 12 mois, à compter du 03 Avril 2019, et renouvelable au maximum 3 fois, soit jusqu'au 02 Avril 2023.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux Budgets de fonctionnement 2019 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°22-2019 du 05 Août 2019 – Marché de location et entretien de vêtements professionnels neufs pour les personnels techniques du groupement de commandes – Avenant n°2

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu la décision du Maire n°13-2016 décidant de signer l'accord ayant pour objet la location et l'entretien de vêtements professionnels neufs pour les personnels techniques avec la société INITIAL pour un montant annuel compris entre 6 000,00 € HT et 24 000,00 € HT, renouvelable 2 fois, vu la décision du Président n°29-2018 en date du 03 Décembre 2018, prenant acte de la signature de l'avenant n°1, considérant la nécessité de prendre acte de cet avenant, il est pris acte de la signature de l'avenant n°2 avec la société INITIAL sise ZI de la Bredouille-60700 PONT SAINT MAXENCE pour une prolongation de 6 mois, à compter du 1^{er} Avril au 30 Septembre 2019 sans augmentation du montant maximum du marché. La dépense liée à cet avenant sera imputée au Budget 2019 des membres du groupement.

N°23-2019 du 05 Août 2019 – Marché de location et entretien de vêtements professionnels neufs pour les personnels techniques du groupement de commandes – Avenant n°3

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-

Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu la décision du Maire n°13-2016 décidant de signer l'accord ayant pour objet la location et l'entretien de vêtements professionnels neufs pour les personnels techniques avec la société INITIAL pour un montant annuel compris entre 6 000,00 € HT et 24 000,00 € HT, renouvelable 2 fois, vu la décision du Président n°29-2018 en date du 03 Décembre 2018, prenant acte de la signature de l'avenant n°1, vu la décision du Président n°22-2019 du 05 Août 2019 prenant acte de la signature de l'avenant n°2, considérant la nécessité de prendre acte de cet avenant, il est pris acte de la signature de l'avenant n°3 avec la société INITIAL sise ZI de la Bredouille-60700 PONT SAINT MAXENCE pour une prolongation de 3 mois, à compter du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2019 sans augmentation du montant maximum du marché.

La dépense liée à cet avenant sera imputée au Budget 2019 des membres du groupement.

N°24-2019 du 26 Août 2019 – Fourniture et pose des équipements sportifs pour l'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°1 au lot n°2 : Mur d'escalade

Vu la décision du Président n°23/2018 en date du 18 Juin 2018 décidant de signer le marché de fourniture et pose d'équipements sportifs pour l'extension de la salle omnisports – Lot 2 : Mur d'escalade avec la société ENTRE-PRISES SAS sise 257, ZI de Tire Poix-38660 SAINT-VINCENT DE MERCUZE, pour l'offre de base d'un montant de 62 500,00 € HT, considérant la nécessité d'un complément de matériel pour le mur d'escalade nécessaire à l'achèvement du marché, considérant le devis daté du 25 Juin 2019 pour un montant de 2 605,00 € HT soit 3 126,00 € TTC, il est décidé de signer l'avenant n°1 au marché – Lot 2 : Mur d'escalade avec ladite société d'un montant de 2 605,00 € HT soit 3 126,00 € TTC sur la base du devis joint par la société.

Les dépenses supplémentaires liées à cet avenant seront imputées au Budget d'investissement 2019 du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

N°25-2019 du 04 Octobre 2019 – Marché d'acquisition de papier – Attribution

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat Intercommunal en vue de l'agrandissement et de la Gestion du Stade de Deuil-la-Barre et le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 26 Juillet 2019, considérant la nécessité d'acquérir du papier et la mise en concurrence faite selon une procédure adaptée, vu la décision du Maire n°220-2019 en date du

2 Octobre 2019 décidant de signer le marché mentionné en objet, il est pris acte de la signature du marché avec la société INAPA, sise 11 rue de la Nacelle Villabe-91100 CORBEIL ESSONNES qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant minimum annuel de 10 000,00 € HT et un montant maximum annuel de 20 000,00 € HT et un rabais de 35 % aux prix unitaires fixés dans le bordereau des prix. La durée du marché est de 12 mois renouvelables tacitement 3 fois à compter de la date de notification.

Les dépenses liées à ce marché seront imputées aux Budgets de fonctionnement 2019 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°26-2019 du 15 Mai 2019 – Avenant à la convention de travaux relative aux mesures à adopter sur les ouvrages de GRT Gaz dans le cadre de l'extension du Complexe Sportif Alain Mimoun à Montmagny

Considérant que le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns prévoit l'extension du complexe sportif Alain Mimoun dans les bandes d'effets létaux des ouvrages de GRT Gaz, considérant que ledit Syndicat a demandé à GRT Gaz d'étudier les mesures de protection à mettre en œuvre sur les ouvrages concernés afin de rendre compatible son projet situé à proximité, considérant que cette étude a conduit à l'établissement d'une proposition de convention de travaux relative aux mesures à adopter sur les ouvrages de GRT Gaz dans le cadre de l'extension du Complexe Sportif Alain Mimoun à Montmagny, considérant que la phase conception avec la mise au point des travaux de remise en état chez les riverains impactés par cette opération a conduit à réactualiser l'estimation prévisionnelle des travaux de 213 437,00 € HT à 267 042,00 € HT, il est décidé de signer l'avenant à la convention de travaux.

Les dépenses liées à ces travaux seront imputées sur le Budget d'investissement 2019.

N°27-2019 du 28 Octobre 2019 - Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la Ville, du Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade à Deuil-la-Barre et du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre – Avenant n°1

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 Janvier 2017 créant un groupement de commandes entre la Ville et les syndicats intercommunaux en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade à Deuil-la-Barre et du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre, vu les délibérations concordantes des deux syndicats, et les termes de la convention constitutive du groupement, vu la décision n°009-2017 du 12 Juillet 2017 décidant de signer le marché de services, ayant pour objet l'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la Ville, du syndicat intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade à Deuil-la-Barre et du syndicat intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre avec la société DALKIA, sise Tour Europe, 33 place des Corolles-92400 COURBEVOIE, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 3 884 053,44 € HT (Ville : 3 318 429,22 € HT,

SIAGS : 267 669,73 € HT, Lycée : 297 954,49 € HT) pour une durée ferme de huit ans et un mois, vu l'avenant n°1 ayant pour objet la prise en charge du pôle sante/police à partir du 05 Mars 2019, la modification de la formulation contractuelle encadrant les devis P3, la mise au point marché pour la valorisation de la TICGN, la mise au point marché pour la valorisation de l'énergie gaz la première année, vu la décision du Maire n°222-2019 du 03 Octobre 2019 décidant de signer l'avenant n°1, considérant la nécessité de prendre acte de cet engagement, il est décidé de signer l'avenant n°1 au marché de services avec la société DALKIA, sise Tour Europe, 33 place des Corolles-92400 COURBEVOIE pour une moins value de 6 906,13 € HT.

N°28-2019 du 31 Octobre 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°3 au lot n°1 : Terrassements généraux / Fondations / Gros-oeuvre

Vu la décision du Président n°06/2018 en date du 12 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 1 : Terrassements généraux / Fondations / Gros-oeuvre avec la société DONATO sise 70 rue des Ecoles-78200 MANTES LA JOLIE pour un montant de 890 010,33 € HT, vu la décision du Président n°01/2019 en date du 13 Février 2019 décidant de signer l'avenant n°1 au marché de travaux de l'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun – lot 1 avec la société DONATO pour une augmentation de 17 784,65 € HT (21 341,58 € TTC) conformément aux 4 devis de cette société, vu la décision du Président n°07/2019 en date du 24 Juillet 2019 décidant de signer l'avenant 2 au marché de travaux – lot 1 avec la société DONATO pour une prolongation de délai du 1^{er} Août 2019 au 11 Octobre 2019, considérant l'ordre de service n°01 se rapportant à la prolongation de 7 semaines (soit à compter du 11 Octobre 2019 jusqu'au 28 Novembre 2019), le délai de réception des travaux et l'augmentation de 39 639,00 € HT soit 47 566,80 € TTC selon le devis n°10 ind C du 18 Septembre 2019, il est décidé de signer l'avenant n°3 audit marché-lot 1 avec la société DONATO. Cet avenant entérine une prolongation du marché du 11 Octobre 2019 au 28 Novembre 2019 et des travaux supplémentaires représentant un écart de 6,45 % du prix initial (tous avenants confondus).

Les dépenses supplémentaires liées à cet avenant seront imputées au Budget d'investissement 2019 du Syndicat du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

N°29-2019 du 31 Octobre 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°3 au lot n°2 : Charpente métallique

Vu la décision du Président n°07/2018 en date du 12 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 2 : Charpente métallique avec la société DONATO sise 70 rue des Ecoles-78200 MANTES LA JOLIE pour un montant de 219 218,50 € HT, vu la décision du Président n°02-2019 en date du 19 Février 2019 décidant de signer l'avenant n°1 au marché de travaux de l'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun-lot 2 avec la société DONATO pour un montant global de 4 979,21 € HT soit 5 975,05 € TTC, vu la décision du Président n°08-2019

en date du 29 Juillet 2019 décidant de signer l'avenant n°2 au marché avec la société DONATO pour une modification du délai de réception des travaux initialement prévue pour le 31 Juillet 2019 à la date du 11 Octobre 2019, considérant l'ordre de service n°02-01 se rapportant à la prolongation de 7 semaines (soit à compter du 11 Octobre 2019 au 28 Novembre 2019) le délai de réception des travaux, il est décidé de signer l'avenant n°3 au marché, lot 2 avec la société DONATO. Cet avenant entérine une prolongation du marché du 11 Octobre 2019 au 28 Novembre 2019.

N°30-2019 du 31 Octobre 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°2 au lot n°3 : Menuiseries extérieures / Métallerie

Vu la décision du Président n°24/2018 en date du 19 Juin 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 3 : Menuiseries extérieures / Métallerie avec la société J2M Entreprise SARL sise 03 Chemin de la Vierge-95190 GOUSSAINVILLE pour un montant de 286 174,40 € HT avec l'option « reprise de la porte existante extérieure de la salle omnisports » pour un montant de 6 064,00 € HT, vu la décision du Président n°09-2019 en date du 24 Juillet 2019 décidant de signer l'avenant 1 au marché de travaux-lot 3 avec la société J2M Entreprise SARL pour une prolongation de délai du 1^{er} Août 2019 au 11 Octobre 2019, considérant l'ordre de service n°03-01 se rapportant à la prolongation de 7 semaines (soit à compter du 11 Octobre 2019 jusqu'au 28 Novembre 2019) le délai de réception des travaux et une moins value de 1 072,00 € HT soit 1 286,40 € TTC selon les devis n°D190702, D190704, D190705, D190802, D190801 du 03 Juillet 2019 et 1^{er} Août 2019, il est décidé de signer l'avenant n°2 audit marché-lot 3. Cet avenant entérine une prolongation du marché du 11 Octobre 2019 au 28 Novembre 2019 et une moins value représentant un écart de -0,37 % du prix initial.

Les recettes liées à cet avenant seront imputées au Budget d'investissement 2019 du Syndicat du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

N°31-2019 du 31 Octobre 2019 – Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°3 au lot n°4 : Couverture / Etanchéité

Vu la décision du Président n°08/2018 en date du 12 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 4 : Couverture / Etanchéité avec la société DBS sise 02 allée des Aunettes-91580 ETRECHY pour un montant de 174 000,00 € HT, vu la décision du Président n°03-2019 en date du 13 Février 2019 décidant de signer l'avenant n°1 au marché de travaux-lot 4 pour une augmentation de 5 679,60 € HT conformément au devis de la société DBS, vu la décision du Président n°10-2019 en date du 24 Juillet 2019 décidant de signer l'avenant 2 pour une prolongation de délai du 1^{er} Août 2019 au 11 Octobre 2019, considérant l'ordre de service n°04-01 se rapportant à la prolongation de 7 semaines (soit à compter du 11 Octobre 2019 jusqu'au 28 Novembre 2019) le délai de réception des travaux et l'augmentation de 1 580,00 € HT soit 1 896,00 € TTC selon le devis n°74690318D du 26 Août 2019, il est décidé de signer l'avenant n°3 au marché-lot 4. Cet avenant entérine une

prolongation du marché du 11 Octobre 2019 au 28 Novembre 2019 et des travaux supplémentaires représentant un écart de 4,17 % du prix initial (tous avenants confondus).

Les dépenses supplémentaires liées à cet avenant seront imputées au Budget d'investissement 2019 du Syndicat du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

N°32-2019 du 31 Octobre 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°2 au lot n°9 : Cloisons / Faux plafonds

Vu la décision du Président n°13/2018 en date du 13 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 9 : Cloisons / Faux plafonds avec la société GENETON sise 5 rue des Amériques-94370 SUCY EN BRIE pour un montant de 240 119,00 € HT, vu la décision du Président n°15-2019 en date du 24 Juillet 2019 décidant de signer l'avenant 1 au marché-lot 9 pour une prolongation de délai du 1^{er} Août 2019 au 11 Octobre 2019, considérant l'ordre de service n°09 10-01 se rapportant à la prolongation de 7 semaines (soit à compter du 11 Octobre 2019 jusqu'au 28 Novembre 2019) le délai de réception des travaux et l'augmentation de 10 354,00 € HT soit 12 424,80 € TTC selon le devis n°DE10354 du 14 Septembre 2019, il est décidé de signer l'avenant n°2 au marché-lot 9 avec la société GENETON. Cet avenant entérine une prolongation du marché du 11 Octobre 2019 au 28 Novembre 2019 et des travaux supplémentaires représentant un écart de 4,31 % du prix initial (tous avenants confondus).

Les dépenses supplémentaires liées à cet avenant seront imputées au Budget d'investissement 2019 du Syndicat du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

N°33-2019 du 31 Octobre 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°2 au lot n°10 : Menuiseries intérieures / Doublages bois

Vu la décision du Président n°14/2018 en date du 13 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 10 : Menuiseries intérieures / Doublages bois avec la société GENETON sise 5 rue des Amériques-94370 SUCY EN BRIE pour un montant de 199 556,86 € HT, vu la décision du Président n°16-2019 en date du 24 Juillet 2019 décidant de signer l'avenant 1 audit marché-lot 10 pour une prolongation de délai du 1^{er} Août 2019 au 11 Octobre 2019, considérant l'ordre de service n°09 10-01 se rapportant à la prolongation de 7 semaines (soit à compter du 11 Octobre 2019 jusqu'au 28 Novembre 2019) le délai de réception des travaux, il est décidé de signer l'avenant n°2 au marché-lot 10 avec la société GENETON. Cet avenant entérine une prolongation du marché du 11 Octobre 2019 au 28 Novembre 2019.

N°34-2019 du 31 Octobre 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°2 au lot n°11 : Peinture / Signalétique / Nettoyage

Vu la décision du Président n°25/2018 en date du 06 Juillet 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 11 : Peinture / Signalétique / Nettoyage avec la société LES PEINTURES PARISIENNES sise 7 rue du Moulin des Bruyères-92400 COURBEVOIE pour un montant de 44 905,98 € HT, vu la décision du Président n°17-2019 en date du 24 Juillet 2019 décidant de signer l'avenant 1 dudit marché pour une prolongation de délai du 1^{er} Août 2019 au 11 Octobre 2019, considérant l'ordre de service n°11-01 se rapportant à la prolongation de 7 semaines (soit à compter du 11 Octobre 2019 jusqu'au 28 Novembre 2019) le délai de réception des travaux et une moins value de 1 347,20 € HT soit 1 616,64 € TTC selon le devis n°10.2019 DE001478/4114DIVERS du 09 Septembre 2019, il est décidé de signer l'avenant n°2 au marché-lot 11 avec la société LES PEINTURES PARISIENNES. Cet avenant entérine une prolongation du marché du 11 Octobre 2019 au 28 Novembre 2019 et une moins value représentant un écart de -3,07 % du prix initial.

Les recettes liées à cet avenant seront imputées au Budget d'investissement 2019 du Syndicat du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

N°35-2019 du 31 Octobre 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°2 au lot n°12 : Revêtements de sols souples / Parquet

Vu la décision du Président n°16/2018 en date du 18 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 12 : Revêtements de sols souples / Parquet avec la société ART DAN sise Allée des Vergers-78240 AIGREMONT pour un montant de 38 223,58 € HT, vu la décision du Président n°18-2019 en date du 24 Juillet 2019 décidant de signer l'avenant 1 au marché-lot 12 pour une prolongation de délai du 1^{er} Août 2019 au 11 Octobre 2019, considérant l'ordre de service n°12-01 se rapportant à la prolongation de 7 semaines (soit à compter du 11 Octobre 2019 jusqu'au 28 Novembre 2019) le délai de réception des travaux et l'augmentation de 6 338,60 € HT soit 7 606,32 € TTC selon le devis n°09-19 :1050 D17022 du 16 Septembre 2019, il est décidé de signer l'avenant n°2 au marché-lot 12 avec la société ART DAN. Cet avenant entérine une prolongation du marché du 11 Octobre 2019 au 28 Novembre 2019 et des travaux supplémentaires représentant un écart de 16,6 % du prix initial (tous avenants confondus).

Les dépenses liées à cet avenant seront imputées au Budget d'investissement 2019 du Syndicat du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

N°36-2019 du 31 Octobre 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°2 au lot n°14 : VRD

Vu la décision du Président n°18/2018 en date du 2 Mai 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 14 : VRD avec la société DONATO sise 70 rue des Ecoles-78200 MANTES LA JOLIE pour un montant de 387 463,92 € HT, la variante imposée «portail électrique» étant retenue pour un montant de 6 000,00 € HT, vu la décision du Président n°20-2019 en date du 29 Juillet 2019 décidant de signer l'avenant n°1 au marché de travaux-lot 14 pour une modification du délai de réception des travaux initialement prévue pour le 31 Juillet 2019 à la date du

11 Octobre 2019, considérant l'ordre de service n°05-01 se rapportant à la prolongation de 7 semaines (soit à compter du 11 Octobre 2019 au 28 Novembre 2019) le délai de réception des travaux, il est décidé de signer l'avenant n°2 avec la société DONATO. Cet avenant entérine une prolongation du marché du 11 Octobre 2019 au 28 Novembre 2019.

N°37-2019 du 04 Novembre 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°3 au Lot n°5 – Bardage/Isolation par l'extérieur

Vu la décision du Président n°09-2018 en date du 12 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux Lot n°5 – Bardage/Isolation par l'extérieur avec la société SARMATES, sise 05 rue Nicéphore Niépce, ZI Sud à Morangis-91420 MORANGIS pour un montant de 483 160,40 € HT (offre de base), vu la décision du Président n°04-2019 en date du 19 Février 2019 de signer l'avenant n°1 au marché-lot 5 pour une moins value de 14 130,01 € HT, vu la décision du Président n°11-2019 en date du 29 Juillet 2019 décidant de signer l'avenant n°2 audit marché pour une modification du délai de réception des travaux initialement prévue le 31 Juillet 2019 à la date du 11 Octobre 2019, considérant l'ordre de service n°05-01 se rapportant à la prolongation de 7 semaines (soit à compter du 11 Octobre 2019 au 28 Novembre 2019) le délai de réception des travaux, il est décidé de signer l'avenant n°3 au marché. Cet avenant entérine une prolongation du marché du 11 Octobre 2019 au 28 Novembre 2019.

N°38-2019 du 04 Novembre 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°2 au lot n°6 : Plomberie / Sanitaires

Vu la décision du Président n°10/2018 en date du 13 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 6 : Plomberie / Sanitaires avec la société ETS MARIA sise 45 rue Legendre-75017 PARIS pour un montant de 144 082,43 € HT, vu la décision du Président n°12-2019 en date du 24 Juillet 2019 décidant de signer l'avenant 1 audit marché pour une prolongation de délai du 1^{er} Août 2019 au 11 Octobre 2019, considérant l'ordre de service n°06 07-01 se rapportant à la prolongation de 7 semaines (soit à compter du 11 Octobre 2019 jusqu'au 28 Novembre 2019) le délai de réception des travaux et l'augmentation de 2 530,00 € HT soit 3 036,00 € TTC selon le devis n°DE00005446 du 05 Août 2019, il est décidé de signer l'avenant n°2-lot 6 avec la société ETS MARIA. Cet avenant entérine une prolongation du marché du

11 Octobre 2019 au 28 Novembre 2019 et des travaux supplémentaires représentant un écart de 1,76 % du prix initial (tous avenants confondus).

Les dépenses supplémentaires liées à cet avenant seront imputées au Budget d'investissement 2019 du Syndicat du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

N°39-2019 du 04 Novembre 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°2 au lot n°7 : Chauffage / Ventilation

Vu la décision du Président n°11/2018 en date du 13 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 7 : Chauffage / Ventilation avec la société ETS MARIA sise 45 rue Legendre-75017 PARIS pour un montant de 234 571,40 € HT, vu la décision du Président n°13-2019 en date du 24 Juillet 2019 décidant de signer l'avenant 1 au marché pour une prolongation de délai du 1^{er} Août 2019 au 11 Octobre 2019, considérant l'ordre de service n°06 07-01 se rapportant à la prolongation de 7 semaines (soit à compter du 11 Octobre 2019 jusqu'au 28 Novembre 2019) le délai de réception des travaux, il est décidé de signer l'avenant n°2 au marché-lot 7 avec la société ETS MARIA. Cet avenant entérine une prolongation du marché du 11 Octobre 2019 au 28 Novembre 2019.

N°40-2019 du 07 Novembre 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°2 au lot n°8 : Electricité

Vu la décision du Président n°12/2018 en date du 13 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 8 : Electricité avec la société SOTRELEC sise 73-77 rue des Vignoles-75020 PARIS pour un montant de 150 729,06 € HT, l'option « remplacement complet SSI existante » étant retenue et comprise dans le prix, vu la décision du Président n°14-2019 en date du 24 Juillet 2019 décidant de signer l'avenant 1 au marché pour une prolongation de délai du 1^{er} Août 2019 au 11 Octobre 2019, considérant l'ordre de service n°08-01 se rapportant à la prolongation de 7 semaines (soit à compter du 11 Octobre 2019 jusqu'au 28 Novembre 2019) le délai de réception des travaux et l'augmentation de 937,14 € HT soit 1 124,57 € TTC selon le devis n°D/19070011/LM-19/07 du 19 Juillet 2019 et D/19070012A/LM-19/09 du 19 Septembre 2019, il est décidé de signer l'avenant n°2 au marché-lot 8 avec la société SOTRELEC. Cet avenant entérine une prolongation du marché du 11 Octobre 2019 au 28 Novembre 2019 et des travaux supplémentaires représentant un écart de 0,62 % du prix initial (tous avenants confondus).

Les dépenses supplémentaires liées à cet avenant seront imputées au Budget d'investissement 2019 du Syndicat du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre.

N°41-2019 du 19 Novembre 2019 - Travaux d'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun à Montmagny – Avenant n°1 au lot n°13 : Revêtements de sols durs / Faïence

Vu la décision du Président n°17/2018 en date du 18 Avril 2018 décidant de signer le marché de travaux – Lot 13 : Revêtements de sols durs / Faïence avec la société TECHNOPOSE sise ZAC de Montévrain, 4 rue de Berlin-77144 MONTEVRAIN pour un montant de 53 000,00 € HT, vu la décision du Président n°19-2019 en date du 29 Juillet 2019 décidant de signer l'avenant n°1 au marché pour une modification du délai de réception des travaux initialement prévue pour le 31 Juillet 2019 à la date du 11 Octobre 2019, considérant l'ordre de service n°05-01 se rapportant à la prolongation de 7 semaines (soit à compter du 11 Octobre 2019 au 28 Novembre 2019) le délai de réception des travaux, il est décidé de signer

l'avenant n°2 au marché-lot 13 avec la société TECHNOPOSE. Cet avenant entérine une prolongation du marché du 11 Octobre 2019 au 28 Novembre 2019.

N°42-2019 du 10 Décembre 2019 - Assurances – Lot 1 : Dommages aux biens – Attribution

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles et les syndicats intercommunaux en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade à Deuil-la-Barre et du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 13 Septembre 2019, vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 19 Novembre 2019, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour les contrats d'assurances, vu la décision du Maire n°293-2019 du 04 Décembre 2019, il est décidé de signer le marché d'assurances, lot 1 : Dommages aux biens avec la société SMACL sise 141 Avenue Salvador Allende-79000 NIORT qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse avec une prime annuelle de 2 987,00 € TTC. La prime annuelle pour l'ensemble du groupement est de 30 341,00 € TTC option incluse. La durée du marché est de 48 mois à compter du 1^{er} Janvier 2020.

Les dépenses liées à cette consultation seront imputées aux Budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°43-2019 du 10 Décembre 2019 - Assurances – Lot 2 : Responsabilité civile – Attribution

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles et les syndicats intercommunaux en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade à Deuil-la-Barre et du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre et validant la convention de constitution, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 13 Septembre 2019, vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 19 Novembre 2019, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour les contrats d'assurances, vu la décision du Maire n°294-2019 en date du 04 Décembre 2019 décidant de signer le marché mentionné en objet, il est décidé de signer le marché d'assurances, lot 2 : Responsabilité civile avec la société AXA CLEMENT ET DELPIERRE sise 02 rue Alfred SAVOURE-94220 CHARENTON LE PONT qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse avec une prime annuelle de 98,00 € TTC. La prime annuelle pour l'ensemble du groupement est de

5 482,00 € TTC option incluse. La durée du marché est de 48 mois à compter du 1^{er} Janvier 2020.

Les dépenses liées à cette consultation seront imputées aux Budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

N°44-2019 du 10 Décembre 2019 - Assurances – Lot 3 : Parc Automobile – Attribution

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 Novembre 2012 créant un groupement de commandes entre la Ville, le CCAS, la Caisse des Ecoles et les syndicats intercommunaux en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade à Deuil-la-Barre et du Lycée Camille Saint-Saëns à Deuil-la-Barre, vu les délibérations concordantes des organes délibérants de chacun des membres du groupement de commandes, vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé pour publication et une mise à disposition du DCE sur le profil acheteur www.marches-publics.info le 13 Septembre 2019, vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 19 Novembre 2019, considérant la nécessité de lancer une procédure de consultation pour les contrats d'assurances, vu la décision du Maire n°295-2019 en date du 04 Décembre 2019, décidant de signer le marché mentionné en objet, il est décidé de signer le marché d'assurances, lot 3 : Parc Automobile avec la société SMACL sise 141 Avenue Salvador Allende-79000 NIORT qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse avec une prime annuelle de 690,00 € TTC. La prime annuelle pour l'ensemble du groupement est de 58 653,00 € TTC. La durée du marché est de 48 mois à compter du 1^{er} Janvier 2020.

Les dépenses liées à cette consultation seront imputées aux Budgets de fonctionnement 2020 et suivants de chacun des membres du groupement selon leurs consommations respectives.

Afin de compléter l'information donnée à l'Assemblée, il a été présenté aux membres du Comité un bilan financier, arrêté au 22 Janvier 2020 ainsi qu'un état des avenants; documents synthétisant les travaux relatifs à l'extension de la salle omnisports du complexe sportif Alain Mimoun. Ces documents sont joints en annexe au présent Procès-Verbal.

Dont acte.

03 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2020

Rapporteur - Madame SCOLAN

Depuis la loi «Administration Territoriale de la République» (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au Journal Officiel du 8 août 2015 a renforcé l'information des élus.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution de la fiscalité ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il est à noter également que, désormais, le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte du fait qu'il s'est tenu, ce au moyen d'une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au Comité Syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les membres du Syndicat sur l'évolution financière de celui-ci en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

I - LA SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT

A - L'AUTOFINANCEMENT

Les soldes intermédiaires de gestion sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de l'établissement, et de mesurer ses marges de manœuvre financières et sa capacité d'autofinancement.

Définitions :

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. C'est elle qui constitue l'autofinancement.

Depuis plusieurs années, le Syndicat dispose d'une épargne nette importante, qui, combinée aux autres ressources propres de l'établissement (FCTVA et amortissement) a permis d'assurer le financement d'une partie non négligeable du projet d'extension du Gymnase.

B - LA DETTE

Malgré des ressources propres importantes constituées depuis plusieurs années, le Syndicat a dû mobiliser en 2019 un emprunt de 1,945 M€, montant nécessaire, en complément des subventions des partenaires, au financement du projet d'extension du complexe sportif.

Le tableau de la page suivante retrace l'évolution passée et prévisionnelle, sur la période des années 2014 à 2021, des principales composantes de la situation financière du Syndicat, dont les dépenses et recettes réelles, la dette et l'épargne.

GRANDS EQUILIBRES SYNDICAT DU LYCEE 2014-2021

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PRODUITS DOMANIAUX	-	-	-	-	-	-	-
	AUTRES PRODUITS ET EXCEDENT REPORTE	4 000	115 957	493 778	63 046	4 736	5 257	1 570
	ATTENUATIONS DE CHARGES	19 358	13 118	6 086	204	337	-	-
	CONTRIBUTIONS DIRECTES	760 306	764 367	769 314	768 979	769 148	768 711	769 000
	783 664	893 442	1 269 179	832 229	774 221	773 968	770 570	775 645
2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	ACHATS 011	181 797	143 180	140 495	223 001	214 063	143 196	235 000
	PERSONNEL 012	185 370	169 509	172 636	166 894	169 589	172 565	180 000
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	49 251	47 993	73 127	46 000	46 673	45 405	60 000
	FRAIS FINANCIERS Autres frais financiers	-	-	-	-	-	5 517	17 148
	416 418	360 682	386 259	435 895	430 324	366 683	492 148	496 909
3 EPARGNE BRUTE (1 - 2)	367 246	532 760	882 920	396 334	343 896	407 285	278 422	278 736
4 CAPITAL DE LA DETTE	Remboursement K anciens emprunts	0,00	-	-	-	-	32 417	129 667
	Remboursement K nouveaux emprunts	0,00	-	-	-	-	32 417	129 667
	0,00	-	-	-	-	-	129 667	129 667
5 EPARGNE NETTE APRES REMBOURS. K	367 246	532 760	882 920	396 334	343 896	374 868	148 755	149 070
6 EQUILIBRE REEL (5 + FCTVA)	373 394	544 634	886 842	401 898	351 851	533 835	645 140	466 024

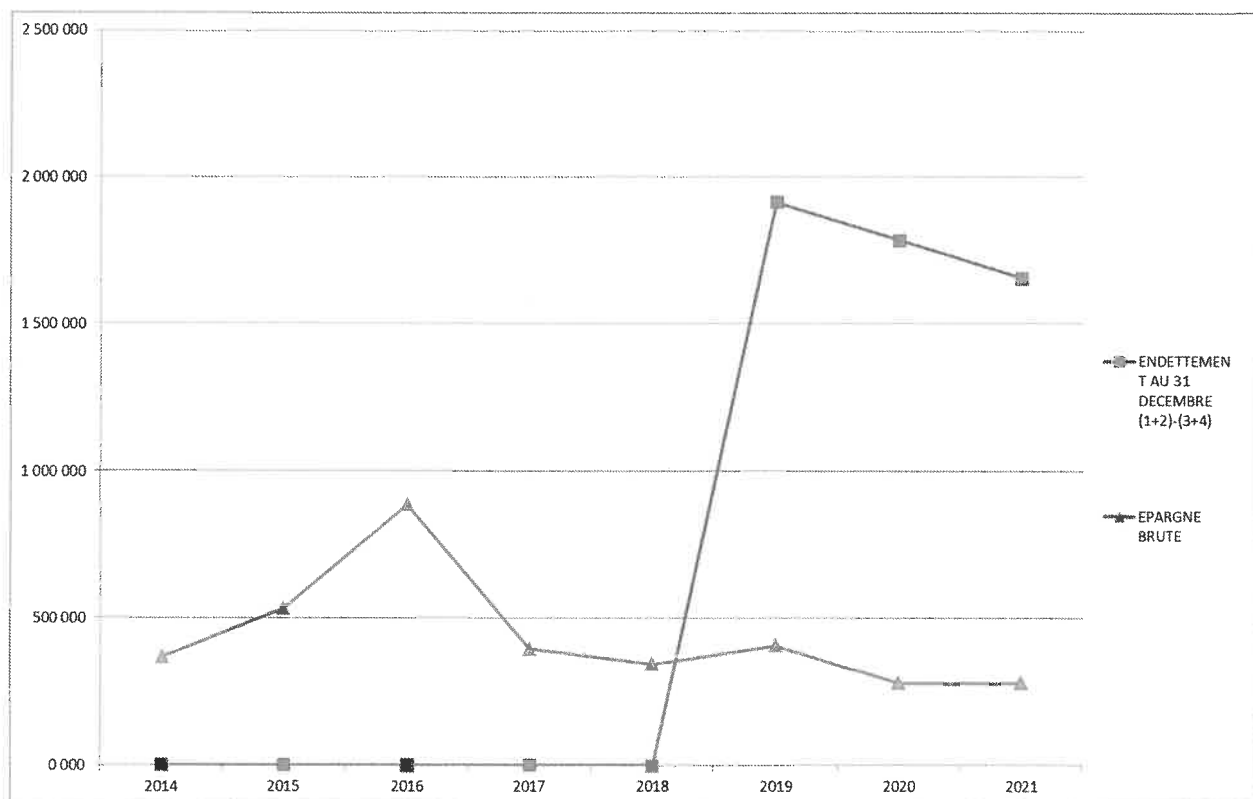
Le **ratio de désendettement** détermine le nombre d'années nécessaires à la Collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante :
encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours :

Capacité de désendettement (Ratio d'extinction de la dette)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 ENDETTEMENT AU 1er JANVIER	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	1 912 584	1 782 917
2 NOUVEAUX EMPRUNTS	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	1 945 000	0 000	0 000
3 REMBOURSEMENT DU CAPITAL	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	32 417	129 667	129 667
5 ENDETTEMENT AU 31 DECEMBRE (1+2)-(3+4)	0 000	0 000	0 000	0 000	0 000	1 912 584	1 782 917	1 653 250
6 EPARGNE BRUTE	367 246	532 760	882 920	396 334	343 896	407 285	278 422	278 736
7 EXTINCTION DE LA DETTE ** en années (5/6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,70	6,40	5,93

* L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (les opérations d'ordre telles que les amortissements ne sont pas comptabilisées)

** Il s'agit de la capacité de désendettement du Syndicat, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires à l'extinction totale de la dette en utilisant ses seules ressources propres. A titre indicatif : 5-8:Bon 8-12:Moyen 12-15:mauvais +15:très mauvais



II – LES CONDITIONS DE L’EQUILIBRE BUDGETAIRE

Les résultats du compte de gestion ne seront pas, cette année, communiqués par la trésorerie avant la mi-mars. Contrairement aux années antérieures, et afin de permettre la pleine exécution du budget primitif 2020 au plus tôt, il y a lieu de voter celui-ci sans reprise des résultats 2019. Les excédents et restes à réaliser seront repris, après vote du compte administratif, au Budget Supplémentaire.

Compte tenu de ce qui précède et des dépenses d’équipement nécessaires, l’équilibre budgétaire pour 2020 peut être envisagé de la façon suivante :

A- SECTION FONCTIONNEMENT

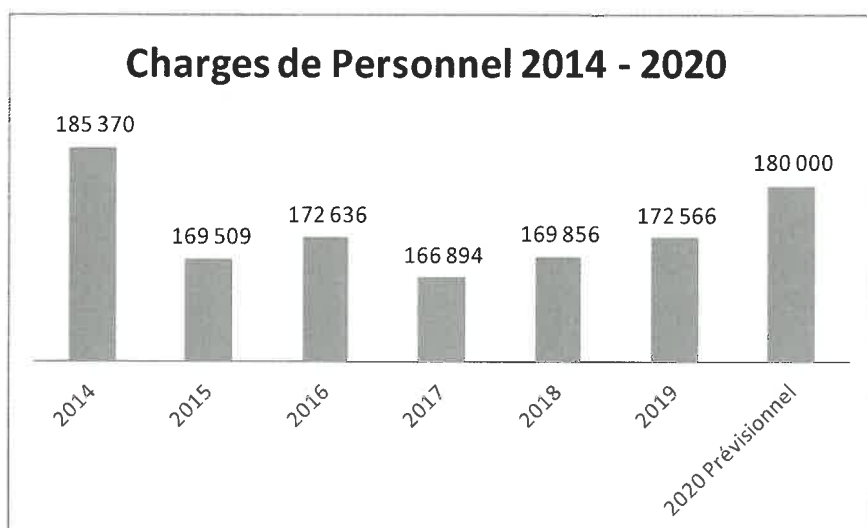
	DEPENSES	RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Charges de fonctionnement courantes (011)	200 000,00	Contribution syndicale	769 000,00
	Charges de personnel (012)	180 000,00	FCTVA (615221 - 615231)	1 570,00
	Autres charges (65)	50 000,00		
	Amortissement	109 000,00	reprise sur amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (7811)	74 000,00
	Autofinancement	240 570,00		
	Charges Financières	20 000,00		
	PN4 2018-2019	35 000,00		
	Intérêts moratoire	10 000,00		
		TOTAL	844 570,00	TOTAL

La plus grande partie des recettes de la section de fonctionnement est assurée par les **contributions directes fiscalisées**.

Il est proposé, comme en 2019, de maintenir les contributions au niveau du produit fiscal effectivement perçu l’année dernière, soit la somme de 769 000,00 €.

Ce montant est suffisant pour couvrir l’ensemble des dépenses de fonctionnement, tant en matière de charges courantes que de charges de personnel.

Au-delà des variations annuelles liées aux mutations, les charges de personnel restent stables :



Les recettes complémentaires de la section de fonctionnement sont constituées :

- de 1 570 € de FCTVA concernant les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie,
- de 74 000 € concernant la reprise sur amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. Cette dernière opération, qui est équilibrée par le même montant sur chaque section, n'a aucun impact budgétaire. En effet, plusieurs acquisitions faites les années précédentes ont été amorties à tort sur la mauvaise imputation, suite à une erreur technique du logiciel. Il est donc nécessaire d'effectuer des écritures d'opérations d'ordres afin d'y remédier.

B - SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

DEPENSES		RECETTES	
<u>Dépenses équipements :</u>			
Phase conception pour le remplacement du revêtement de sol sportif	10 000,00	Autofinancement	240 570,00
Acquisition de matériel sportif et d'entretien des espaces verts	45 000,00	FCTVA	496 385,00
Acquisition d'une nacelle individuelle avec déport pour la salle de gymnastique	35 000,00	Amortissement	35 000,00
Acquisition d'extincteurs	1 000,00	Reprise sur amortissement	74 000,00
Travaux pour la mise en accessibilité de la salle omnisports et des abords	30 000,00		
Travaux divers / imprévus	20 000,00		
Capacité complémentaire d'équipement	400 955,00		
<u>Extension Complexe Sportif :</u>			
Solde opération	100 000,00		
<u>Autres:</u>			
Emprunt	130 000,00		
Régularisation sur amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (28158)	74 000,00		
TOTAL	845 955,00	TOTAL	845 955,00

Concernant les dépenses d'équipements, outre le solde des travaux concernant l'extension du Complexe Sportif, l'acquisition de matériels sportifs pour l'extension et la protection du réseau de transport de gaz, il convient d'ajouter la rénovation

de la couverture, la réfection de la piste d'athlétisme, les travaux de mise en accessibilité des abords et du gymnase, ainsi que l'acquisition de matériels sportifs, de mobilier et l'acquisition de matériels pour l'entretien des espaces verts.

Le montant de ces propositions pour la section se décompose de la façon suivante :

1. Extension du Complexe Sportif Alain Mimoun :

a. Etat des réalisations des Travaux :

Montant Total de l'Opération TTC sans avenant	5 000 000,00
--	--------------

2015	2016	2017	2018	2019	Total Réalisé opération 2015-2019	2020	
réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé		Reports 2019	Reste à prévoir BP
5 404,80	49 138,80	328 853,72	976 423,07	2 988 012,39	4 347 832,78	1 290 220,10	100 000,00

b. Montant à intégrer au Budget Primitif 2020 : 100 000,00 €

- Avenant Travaux d'extension du Complexe Sportif Alain Mimoun : 100 000,00 €

2. Autres : Travaux et matériels: 541 955,00 € :

- Acquisition de matériels pour l'entretien des espaces verts, matériel sportif et mobilier : 45 000,00 €
- Phase conception pour le remplacement du revêtement de sol sportif de la grande salle : 10 000,00 €
- Travaux divers et acquisition d'extincteurs : 21 000,00 €
- Travaux pour la mise en accessibilité du gymnase et des abords : 30 000,00 €
- Acquisition d'une nacelle : 35 000,00 €
- Capacité d'investissement complémentaire (crédits à affecter ultérieurement) : 400 955,00 €

RECETTES

L'augmentation du niveau de dépenses d'équipement en 2019 a pour conséquence directe une hausse du montant de FCTVA à percevoir (496 385,00 €).

VU la note présentant la situation financière et les orientations budgétaires du Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns pour l'année 2020,

VU l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) du 07 août 2015,

Le COMITE SYNDICAL, après un large débat, à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), annexé à la présente délibération, et du fait qu'un Débat d'Orientation Budgétaire s'est ensuite tenu sur cette base.

**04 – MODALITES D'APPLICATION, POUR L'ANNEE 2020, DE LA DELEGATION
DONNEE AU PRESIDENT ET AU VICE-PRESIDENT EN MATIERE DE LIGNE DE
TRESORERIE**

Rapporteur - Madame SCOLAN

Par délibération du 30 Avril 2014, le Comité Syndical a déterminé les compétences qu'il entendait déléguer au Président et au Vice-Président en application des articles L 5211-10 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette même délibération délègue au Président et au Vice-Président la réalisation des lignes de trésorerie, sous réserve que le Comité Syndical définisse pour la durée du mandat ou pour une période donnée, par délibération spécifique, le montant maximum autorisé.

Malgré la situation financière favorable du Syndicat, la trésorerie de l'établissement va connaître une forte tension au cours de ce premier semestre 2020. D'une part, aucune avance sur les contributions fiscalisées n'est désormais versée entre le 1^{er} Janvier et la date du vote du budget. D'autre part, alors que les crédits disponibles sont actuellement mobilisés pour le paiement des travaux de l'extension du complexe sportif, le versement de la plus grande partie des subventions des partenaires n'interviendra que plus tard dans l'année.

Aussi, il est proposé de recourir à une ligne de trésorerie à hauteur 500 000 €, niveau correspondant aux besoins de cette année.

A cet effet, il convient de délibérer afin d'autoriser le Président et le Vice-Président à recourir à une ouverture de crédit de trésorerie à une hauteur maximum de 500 000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération du 30 Avril 2014, déterminant les compétences que le Comité Syndical entendait déléguer au Président et au Vice-Président en

application des articles L 5211-10 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de ligne de trésorerie et d'emprunt,

CONSIDERANT la nécessité de définir par délibération spécifique, le montant maximum pour lequel le Président et le Vice-Président sont autorisés à recourir à une ouverture de crédit de trésorerie, pour l'année 2020,

VU la note présentant cette délibération,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 500 000 € (CINQ CENT MILLE EUROS) le montant maximum pour lequel le Président et le Vice-Président sont autorisés à recourir à une ouverture de crédit de trésorerie, pour l'année 2020.

05 – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE, LE CCAS, LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE CAMILLE SAINT-SAENS, LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE L'AGRANDISSEMENT ET DE LA GESTION DU STADE ET LA CAISSE DES ECOLES

Rapporteur - Madame SCOLAN

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, la Ville de Deuil-la-Barre, le CCAS, le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Aggrandissement et de la Gestion du Stade, ainsi que la Caisse des Ecoles constituent un groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics conformément aux dispositions de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique.

Cette procédure vise à assurer la mutualisation des achats afin de baisser leurs prix et leurs coûts de gestion. Le groupement de commandes n'a pas de personnalité juridique, il agit au nom et pour le compte de ses membres.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

Ainsi, la ville de Deuil-la-Barre est désignée coordonnateur du groupement et aura la charge de mener la procédure de passation des marchés, leur exécution relevant de la responsabilité de chaque membre du groupement.

L'objectif d'une convention d'un groupement de commandes permanent permet d'identifier les familles d'achats qui entrent dans le périmètre de la convention et de pouvoir faire évoluer la liste des achats prévue par voie d'avenant en fonction des besoins exprimés par les membres du groupement.

Les membres du groupement se réservent le droit de ne pas se constituer en groupement de commandes, même si la famille d'achats entre dans le périmètre de la convention, s'ils jugent plus pertinent de passer deux procédures séparées pour un marché particulier.

La convention constitutive est soumise dans les mêmes termes à l'approbation de l'ensemble des membres du groupement.

VU l'article L.2113-6 du Code de la Commande publique,

VU le projet de convention annexé,

VU la note de présentation jointe,

CONSIDERANT l'intérêt de ce groupement de commandes permanent entre la Ville de Deuil-la-Barre, le CCAS, le Syndicat Intercommunal du Lycée Camille Saint-Saëns, le Syndicat Intercommunal en vue de l'Agrandissement et de la Gestion du Stade, et la Caisse des Ecoles en termes de simplification administrative et d'économie financière,

CONSIDERANT la désignation de la Commune de Deuil-la-Barre comme coordonnateur du groupement,

CONSIDERANT la désignation de la commission d'appel d'offres de la commune de Deuil-la-Barre comme la commission d'appel d'offres du groupement,

CONSIDERANT la mission dévolue au coordonnateur de procéder, dans le respect des règles prévues par la législation relative à la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants,

CONSIDERANT que le coordonnateur du groupement sera chargé de signer et de notifier le(s) marché(s) public(s), chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1er – de l'adhésion au groupement de commandes permanent relatif aux diverses familles d'achats mentionnées dans la convention de groupement pour une durée illimitée.

Article 2 – de l'approbation de la convention constitutive du groupement de commandes permanent désignant la commune de Deuil-la-Barre coordonnateur du groupement.

Article 3 - dit que le coordonnateur du groupement signera le(s) marché(s)

public(s) avec le(s) cocontractant(s) retenu(s), chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de la bonne exécution.

Article 4 - inscrit en nos documents budgétaires les dépenses correspondantes.

Article 5 - de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes permanent ainsi que tout acte et document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 - que la présente délibération sera transcrite sur le registre des délibérations du Comité Syndical, après transmission à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

06 – PERSONNEL DU COMITE SYNDICAL DU LYCEE – COMPTE EPARGNE TEMPS – MONETISATION DES JOURS DE CONGES EPARGNES

Rapporteur - Madame SCOLAN

Par délibération du 14 Décembre 2015, le Conseil Municipal décidait la démonétisation des jours épargnés par le personnel communal dans le Cadre de son Compte Epargne Temps. Cette décision, annoncée comme une mesure temporaire, était prise dans le cadre d'un plan global d'économies mis en place pour rétablir les finances de la commune, particulièrement préoccupantes à l'époque.

Par délibération du 16 Décembre 2019, la Ville a décidé la remonétisation des jours de congés épargnés.

Cette possibilité n'a jamais été instaurée sur le Syndicat du Lycée, par souci d'équité entre les agents du Syndicat du Lycée et les agents de la Ville, il est proposé de monétiser comme suit les jours de congés épargnés :

Ainsi, 5 jours maximum pourraient désormais être monétisés au-delà de 15 jours de CET dès cette année.

Toutefois, cette possibilité de paiement des jours CET serait limitée aux agents dont le salaire brut, tous cadres d'emplois confondus, ne dépasse pas 1 800 € bruts (traitement de base et régime indemnitaire).

Le montant de salaire brut serait calculé chaque année sur le mois de janvier avec un paiement effectué sur le salaire de mars.

VU le décret N° 2004 du 26 Août 2004 pris en application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 Juin 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et introduisant le Compte Epargne Temps (CET) dans la fonction publique territoriale,

VU le décret N° 2010-531 du 20 Juin 2010 modifiant le régime du Compte Epargne Temps dans la fonction publique territoriale,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 25 Novembre 2019,

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser la compensation financière des jours épargnés au titre du Compte Epargne Temps, supérieur à 15 jours, dans un maximum de 5 jours par an, dès cette année.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,
LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 00.**



La Présidente,

Muriel SCOLAN

BILAN FINANCIER EXTENSION GYMNASSE ALAIN MIMOIJN

MISSIONS				
Intitulé du Lot ou de la ligne de dépense	Estimation Prévisionnelle HT	Montant initial notifié HT	Avenant, Plus-value/Moins Value HT	Montant total HT
Pub concours faite par les marchés publics	Global mission 650 000 €	450,00 €		450,00 €
Sondage sol G1		3 337,00 €		3 337,00 €
Sondage sol G2 PRO		10 936,00 €		10 936,00 €
Reproduction de 42 plans		378,00 €		378,00 €
Scan et impressions de plans		161,37 €		161,37 €
Scan et impressions de plans		950,00 €		950,00 €
Indemnités concours de Maitrise d'œuvre		18 000,00 €		18 000,00 €
Indemnités concours de Maitrise d'œuvre		18 000,00 €		18 000,00 €
Plan topo		784,00 €		784,00 €
Maitrise d'œuvre travaux		388 460,80 €		388 460,80 €
Maitrise d'œuvre matériel		24 516,67 €		24 516,67 €
Contrôle technique		16 744,00 €	1200 € SSI existant 1200 € Isolement incendie 1240 € Prolongation délais	20 984,00 €
SPS		10 800,00 €		10 800,00 €
Mission SSI		4 800,00 €		4 800,00 €
Mission OPC		51 796,00 €		51 796,00 €
TOTAL MISSIONS	650 000 €	550 113,84 €	4 240 €	554 353,84 €

TRAVAUX						
Intitulé du Lot ou de la ligne de	Estimation Prévisionnelle HT	Montant initial notifié HT	Numéro avenant	Avenant Plus-value/Moins Value	Motif/Observations	Montant total
Terrassements généraux Fondation Gros Œuvre	Global Travaux 3 541 666,67 €	890 010,33 €	1	17 784,65 €	Voir notes jointes	947 433,98 €
			3	39 639,00 €		224 197,71 €
			1	4 979,21 €		291 166,40 €
Menuiseries extérieures		292 238,40 €	2	-1 072,00 €		181 259,60 €
			1	5 679,60 €		469 030,39 €
Couverture étanchéité		174 000,00 €	3	1 580,00 €		146 612,43 €
Bradage / isolation extérieure		483 160,40 €	1	-14 130,01 €		234 571,40 €
			2	2 530,00 €		151 666,20 €
Plomberie / sanitaires		144 082,43 €				250 473,00 €
Chauffage / ventilation		234 571,40 €				199 556,86 €
Electricité		150 729,06 €	2	937,14 €		42 502,80 €
Cloisons / faux plafond		240 119,00 €	2	10 354,00 €		44 562,18 €
Menuiseries intérieures / doublage bois		199 556,86 €				53 000,00 €
Peinture / signalétique / nettoyage		43 850,00 €	2	-1 347,20 €		387 463,92 €
Revetement sols souples / parquet		38 223,58 €	2	6 338,60 €		29 166,67 €
Revetement sols durs / faïence		53 000,00 €				173 329,46 €
VRD		387 463,92 €				65 105,00 €
Acquisition d'une nacelle					Infructueux	267 042,00 €
MAT GYM	Global matériel	170 571,46 €	1	2 758,00 €	Potence anneau	4 158 140,00 €
MUR ESCALADE	250 000 €	62 500,00 €	1	2 605,00 €	Complément prises	
Protection gaz	291 666,67 €	267 042,00 €				
TOTAL TRAVAUX	4 083 333,34 €	4 050 337,34 €		78 635,99 €		
TOTAL GLOBAL HT	4 733 333 €	4 600 451 €		82 876 €		4 712 493,84 €
TOTAL GLOBAL TTC	5 680 000 €	5 520 541 €		99 451 €		5 654 993 €

**EXTENSION DE LA SALLE OMNISPORTS
DU COMPLEXE SPORTIF ALAIN MIMOUN****ETAT DES AVENANTS
TECHNIQUE ET FINANCIER****I/ TECHNIQUE ET FINANCIER**

Les travaux supplémentaires correspondent soit :

- A des demandes du bureau de contrôle dans le cadre de l'avancement du chantier notamment lié à l'isolement coupe-feu entre l'existant et l'extension (surligné en jaune).
- A des compléments ou des ajustements de prestations dus à des imprévus ou pour la parfaite finition des ouvrages convenus entre le Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre

Désignation des prestations	Montant en € HT
LOT N°1 : GOE – Entreprise DONATO AVENANT N°1 <u>Devis N02 du 26 juillet 2018</u>	
1/ Démolition des parties supérieures de 2 pieux de fondations existants sur l'emprise de 2 semelles de fondation du projet	+ 4 000.00
2/ Le Maître d'Ouvrage autorise l'emprise de GOE à ne pas effectuer la mission G3 de reconnaissance du sol prévue au marché mais non nécessaire au final pour la présente opération	- 4 000.00
<u>Devis N03 du 6 décembre 2018</u>	.
1/ Réalisation de 2 gaines techniques béton en façade (file A2/B13 et A2/B2)	+ 4 000.00
<u>Devis N05 du 26 octobre 2018</u>	
1/ Réalisation d'un flocage sous le dallage de la fosse de réception de la salle de gymnase	+ 2 900.00
<u>Devis N06 du 6 décembre 2018</u>	
1/ Plus value pour la réalisation d'une isolation du plancher haut parking zone visible en Rocfeu avec film blanc	+ 10 884.65
TOTAL AVENANT N°1	<u>17 784.65</u>

Désignation des prestations	Montant en € HT
AVENANT N°3	
<u>Devis N°10 C du 16 septembre 2019</u>	
1/ Doublage de la cloison existante du R+1 par une contre cloison CF 1/2h	+ 13 500.00
2/ Doublage de la cloison existante du RDC par une contre cloison CF 1h y compris toutes sujétions	+ 26 139.00
TOTAL AVENANT N°3	<hr/> 39 639.00
 LOT N°2 : CHARPENTE METALLIQUE – Entreprise DONATO	
AVENANT N°1	
<u>Devis N04 du 26 octobre 2018</u>	
1/ Réalisation d'une structure complémentaire pour les supports agrès, cordes et anneaux	+ 5 315.00
2/ Non réalisation de chevêtres pour agrès dus au marché	- 335.79
TOTAL AVENANT N°1	<hr/> 4 979.21
 LOT N°3 : Menuiserie extérieure/ Métallerie – entreprise J2M	
AVENANT N°1	
<u>Devis N°D 190702 du 3 juillet 2019</u>	
1/ Pose de deux châssis CF ½ sur le couloir de circulation au R+1 sur le mur existant	+ 2 650.00
<u>Devis N °D 190704 du 3 juillet 2019</u>	
1/ Mise en peinture du garde corps en toiture	+ 3 500.00
<u>Devis N °D 190705 du 3 juillet 2019</u>	
1/ Fourniture et pose de 4 portes métalliques complémentaires au bordereau de marche	+ 7 992.00
<u>Devis N °D 190802 du 1 août 2019</u>	
1/ Modification des ml de garde corps en terrasse	
+ 140 ml	+ 8 400.00
- 19 ml	- 3 629.00
<u>Devis N °D 190801 du 1 août 2019</u>	
1/ Non réalisation du bloc porte article 3/07 du DPGF déjà prévu au lot N°9	- 19 985.00
TOTAL AVENANT N°1	<hr/> - 1 072.00

LOT N°4 : COUVERTURE ETANCHEITE : Entreprise BDS

AVENANT N°1

Devis n°74690318C du 12 décembre 2018

1/ Fourniture et pose d'une étanchéité en remplacement de la verrière supprimée sur une toiture inaccessible.

- Fourniture et pose d'une étanchéité sur une poutre retroussée
- Fourniture et pose d'une étanchéité autour des 8 lanterneaux sur toiture terrasse sur bac avec étanchéité auto protégée en remplacement terrasse sur bac acier avec gravillons
- Fourniture et pose d'une étanchéité liquide pour traiter le palier d'accès extérieur au local CTA 01

+ 5 679.60

TOTAL AVENANT N°1

+ 5 679.60

AVENANT N°3

Devis n°74690318D du 26 août 2019

1/ Pose de 2 siphoides EPAMS complémentaires en couverture

+ 1 580.00

TOTAL AVENANT N°3

+ 1 580.00

LOT N°5 : BARDAGE ITE – Entreprise SARMATES

AVENANT N°1

Devis n°201706095-TS1D du 13 novembre 2018

1/ Remplacement du bardage Qbiss ONE par un bardage type Coque MD ARCELOR

- 7 880.47

Devis n°201706095-TS3 du 13 novembre 2018

1/ Remplacement de parois translucides :

- Danpatherm par Danpalon

- 6 249.54

TOTAL AVENANT N°1

- 14 130.01

LOT N°6 : PLOMBERIE SANITAIRE ENTREPRISE MARIA

AVENANT N°2

Devis n°DE 00005446 du 5 août 2019

1/ Ajout de 2 naissances sur les réseaux EPAMS complémentaires en couverture

+ 2 530.00

TOTAL AVENANT N°2

+ 2 530.00

**LOT N°8 : ELECTRICITE - ENTREPRISE SOTRALEC
AVENANT N°2**

Devis n°D/19070012/LM du 19 septembre 2019

1/ Suite à la création d'un isolement CF chaufferie/ parking – mise en place d'un luminaire étanche commandé par détecteur et 2 blocs d'éclairage de sécurité d'évacuation + 622.14

Devis n°D/19070011/LM du 19 septembre 2019

1/ Alimentation d'un nouveau châssis de désenfumage + 315.00

TOTAL AVENANT N°2 937.14

LOT N°9 : FAUX PLAFOND/CLOISON- ENTREPRISE GENETON

AVENANT N°2

Devis n°DE 10354 du 9 octobre 2019

1/ Reprise du faux plafond circulations + 810.00

2/ Traitement coupe-feu locaux rangement danse 1 et 2 + 2 350.00

3/ Complément de panneau bois MDF zone salle de danse + 1 344.00

4/ Réalisation d'un enduit sur mur circulation et muret du hall + 2 215.00

5/ Complément de panneaux bois MDF zone salle de gymnastique façade vestiaires + 1 695.00

6/ Fermeture et pose de tablier bois lavabo + 1 940.00

TOTAL AVENANT N°2 + 10 354.00

LOT N°11 : PEINTURE – ENTREPRISE LPP

AVENANT N°2

Devis n°10.2019 DE001473/414 Divers du 9 octobre 2019

1/ Mise en peinture de murs parpaing extérieures + 1 560.00

2/ Mise en peinture des poteaux de parking + 1 040.00

3/ Suppression de peinture sur ouvrage métallique - 1 067.20

4/ Suppression de la pose de nez de marche - 2 880.00

TOTAL AVENANT N°2 - 1 347.20

LOT N°12 : SOL SOUPLE – ENTREPRISE ART DAN	
AVENANT N°2	
<u>Devis n°09-19 1050D17022 du 26 septembre 2019</u>	
1/ Réalisation d'un ragréage P3 de 3 mm dans la salle de gymnastique	+ 6 338.60
TOTAL AVENANT N°2	+ 6 338.60
TOTAL en € HT	73 272.99
TVA 20 %	14 654.60
TOTAL en € TTC	87 927.59

II/ PROLONGATION DE DELAI

Des avenants ont été aussi passés pour prolonger le délai de réalisation des travaux pour l'ensemble des lots en passant la date de réception du 31 juillet 2019 au 11 octobre 2019 puis du 11 octobre 2019 au 28 novembre 2019. Ces décalages sont dus à des retards d'exécution de certains travaux notamment pour le lot 2 – charpente métallique pour la première prolongation et pour les lots sol dur et 10 menuiseries intérieures pour la deuxième prolongation.

Jean-Marc AITHAMON

Directeur du Service Technique